

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 5 AOÛT 2019

Membre(s) présent(s) : Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Stéphane Fraser, Claude Caron

Membre(s) absent(s) : Emmanuelle Garnaud et Vincent More

Tous formant quorum sous la présidence de Marie Diament, mairesse suppléante

Est aussi présente : Line Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par Marie Diament.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-368 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-369 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2019.

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

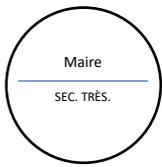
Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-370 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juillet 2019.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information de la mairie

Le maire, Vincent More, est en vacances.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

6. Information des conseiller (ère)s

La conseillère Suzette de Rome informe l'assemblée qu'une tournée est en cours avec le maire et la directrice générale pour faire connaître le projet d'Espace-Villégiature que la municipalité désire faire construire en remplacement du bâtiment actuel de la piscine. Jusqu'à maintenant, trois rencontres ont eu lieu avec les personnes et organismes suivants : Monsieur Pierre Lévesque, directeur général de Tourisme Bas Saint-Laurent, Madame Maryse Malenfant, directrice régionale du Bas Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et Madame Lucille Porlier, directrice générale de l'Unité de Loisir et du Sport du Bas Saint-Laurent (URLS). Ces visites permettent de faire connaître le projet mais aussi de voir l'intérêt qu'il suscite. D'autres visites seront faites le mois prochain. L'objectif est de trouver de trouver à boucler le financement du projet pour qu'il soit réalisé et terminé en 2020 ou au printemps 2021.

La conseillère Jacqueline Poirier informe que la mise à jour de la politique familiale et politique Municipalité Amie des aînés se mettra en branle en septembre. Un regroupement de 5 municipalités et une aide financière du ministère de la Famille ont permis d'embaucher d'une ressource qui coordonnera les travaux de mise à jour des politiques familiale et celle de municipalité amie des aînés.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Entretien des pistes de ski de fond – achat de machinerie et recherche de bénévoles

La municipalité regardera la possibilité d'acheter du matériel (4 roues ou côte-à-côte) pour faire l'entretien des pistes. Si elle achète, elle aimerait faire appel à des bénévoles pour l'entretien des pistes, les volontaires sont recherchés dès le mois d'octobre.

8. Fin des travaux du mur côtier

Suzette de Rome se retire du dossier puisque sa propriété est rattachée au mur côtier.

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des travaux de réfection du mur côtier et que ceux-ci sont maintenant complétés;

ATTENDU QU'UN règlement no 2017-13-378 décrétant un emprunt de 268 286 \$ pour la restauration du mur côtier piscine et la réfection de la rue Bérubé a été adopté pour financer partiellement les travaux;

ATTENDU QUE par la résolution 2018-12-294, il était prévu que la TECQ 2014-2018 financerait une partie du mur côtier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-371

QUE le conseil municipal décrète la fin des travaux à sa convenance, les travaux ont coûté la somme totale de 360 593,01 \$ qui seront financés par un emprunt à hauteur de 189 191,01 \$ et par la TECQ à hauteur de 171 402 \$.

9. Fin des travaux éclairage sur la côte de l'Église

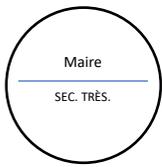
ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des travaux sur la côte de l'Église et que ceux-ci sont terminés;

ATTENDU QU'UN règlement no 2017-01-366 d'emprunt parapluie de 80 357 \$ a été adopté pour financer partiellement le projet;

ATTENDU QUE par la résolution 2018-12-294, il était prévu que la TECQ 2014-2018 financerait une partie des travaux d'éclairage sur la côte de l'Église;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

2019-08-372 QUE le conseil municipal décrète la fin des travaux à sa convenance, les travaux ont coûté la somme totale de 98 899,01 \$ et seront financés par la TECQ à hauteur de 73 158 \$, par l'emprunt du règlement no 2017-01-366 à hauteur de 18 521,06 \$ et par un montant de 7 219,95 \$ pris à même le surplus non affecté.

10. Fin des travaux d'aménagement au Parc de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des travaux d'aménagement dans le Parc de l'Anse depuis 2016 et que ceux-ci sont terminés;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a octroyé une aide financière à hauteur de 100 000 \$ pour le réaménagement d'une portion du Parc de l'Anse dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE par la résolution 2018-12-294, il était prévu que la TECQ 2014-2018 financerait une partie des travaux d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-373 QUE le conseil municipal décrète la fin des travaux et s'en déclare satisfait et entend financer le montant total du projet qui s'élève à 285 759,89 \$ de la façon suivante :

2016	18 945,00 \$	18 945,57 \$	surplus non affecté	
2017	139 065,36 \$	16 449,00 \$	budget de fonctionnement	
		52 865,00 \$	PIQM_MADA à recevoir	
		19 751,00 \$	revenu reporté du fonds parc	
		50 000,00 \$	TECQ	
2018	110 868,57 \$	32 586,57 \$	fonctionnement	
		47 135,00 \$	PIQM-Mada à recevoir	
		31 147,00 \$	surplus non affecté résolu 2019-06-325	
2019	16 880,75	16 880,75 \$	surplus non affecté	
total		285 759,89 \$		

11. Fin des travaux de pavage sur le chemin du Lac (RIRL-2018-869)

ATTENDU QUE la municipalité a entrepris des travaux de pavage sur le chemin du Lac;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a octroyé une aide financière à hauteur de 75% des coûts des travaux dans le cadre de son Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales (RIRRL-2018-869);

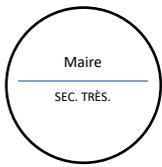
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-374 QUE le conseil municipal décrète que les travaux ont été complétés avec complète satisfaction et que le montant total de 129 374,12 \$ sera financé pour un montant de 97 030,59 \$ par l'aide financière RIRL 2018-869 et qu'un montant de 32 343,53 \$ sera financé à même le surplus non affecté.

12. Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement sur les droits de mutation

Un avis de motion est donné par Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure du projet de règlement numéroté 2019-08-398 et intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement sur les droits de mutation » afin qu'il soit prévu que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque le transfert a eu lieu suite à un décès, par une personne liée, en vertu de l'article 20 d) de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

13. MMQ : révisions de schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Une lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) traitant de l'importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie est déposée au conseil municipal. La MRC de Rivière-du-Loup est en train de réviser le schéma de couverture qui concerne notre Municipalité.

14. Association du Chemin du Portage : nomination et 1 délégué de la municipalité recherché

ATTENDU QUE la municipalité aimerait que des délégués proviennent de Notre-Dame-du-Portage pour représenter la Municipalité au sein de l'Association du Chemin du Portage;

ATTENDU QUE le maire Vincent More est intéressé à représenter la municipalité au sein de l'Association du Chemin du Portage;

ATTENDU QUE la municipalité continuera à chercher une deuxième personne pour représenter la Municipalité au sein de cette association;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-375 QUE le conseil municipal délègue le maire Vincent More pour représenter la Municipalité au sein de l'Association du Chemin du Portage.

15. Ajout de bornes de recharge électrique *Branché au travail*

Le maire s'est retiré de la discussion lors de la plénière.

ATTENDU QUE la municipalité désire installer des bornes de recharge électrique au bureau municipal et au Chalet des sports;

ATTENDU que le programme *Branché au travail* du Gouvernement du Québec remboursera 50% des frais occasionnés par l'installation de ces recharges;

ATTENDU QUE dans son Plan triennal d'immobilisation, un montant de 7 192 \$ était prévu pour l'installation d'un foyer pour le chalet des sports et qu'après discussion, le conseil désire plutôt procéder à l'ajout de bornes de recharge électrique pour ce montant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-376 QUE le conseil municipal mandate les Électriciens Desjardins pour l'installation de quatre bornes de recharge électrique pour un montant maximal de 6 749,03 \$ taxes incluses, deux bornes au Chalet des sports et deux bornes au bureau municipal.

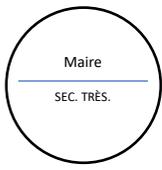
16. Projet de diagnostic de l'attractivité d'une municipalité rurale

La municipalité poursuit la préparation de son dossier de candidature pour le projet pilote de la MRC sur le diagnostic de l'attractivité d'une municipalité rurale. Ce projet-pilote vise à apporter des pistes de solutions concrètes pour travailler efficacement sur le potentiel et notre capacité d'attractivité. La municipalité cherche à compléter la composition du comité de suivi par un ou une citoyenne intéressé (e) à s'impliquer dans ce dossier.

17. Spectacle aérien : plan de signalisation et fermeture des routes et du site de dépôt

ATTENDU QUE le spectacle aérien aura lieu le 24 et 25 août et que certains secteurs seront fermés à la circulation;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la carte des fermetures de routes et du plan de détour qui a été fait pour le Spectacle aérien de Rivière-du-Loup pour les 24 et 25 août 2019;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-377 QUE le conseil municipal accepte le plan de détour et les fermetures de routes tels que soumis pour le spectacle aérien prévu les 24 et 25 août, accepte de rémunérer trois signaleurs de son choix pour qu'ils contrôlent le trafic au coin de la Côte de la Mer et de la route de la Montagne et à l'intersection de la rue des îles et de la Côte de la Mer et demande que le site de dépôt vert soit fermé pour les deux jours et que soit interdit la présence de toute personne dans ce lieu.

18. Société VIA : réouverture de l'entente

CONSIDÉRANT les nombreuses difficultés que vivent les entreprises de recyclage au Québec compte tenu de la fermeture de certains pays à recevoir les matières recyclables du Canada;

ATTENDU QUE Société VIA a informé au mois de mai dernier toutes les municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup de la nécessité d'augmenter le coût qu'elle charge aux municipalités à brève échéance pour lui permettre de continuer à offrir les services actuels;

ATTENDU QUE la municipalité a une entente avec la Société Via en vigueur du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup négociera au nom des municipalités de la MRC un taux régional qui assurera la survie des activités de la Société VIA à Rivière-du-Loup tout en maintenant un coût raisonnable pour l'ensemble des citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-378 QUE le conseil municipal accepte de rouvrir l'actuelle entente à la fin de l'année 2019 pour en modifier certaines modalités et donne le mandat à la MRC de Rivière-du-Loup pour la négociation d'un taux régional.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

19. Demande de prolongation en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant l'aire d'affectation industrielle sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE le Règlement numéro 233-17 visant à modifier les règlements numéros 52-7-87, 61-88 et 65-88 et leurs amendements subséquents relatifs au schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup afin de créer une aire d'affectation industrielle sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage a été adopté par le conseil de la MRC le 29 août 2017;

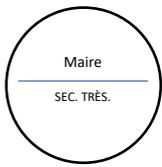
ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil d'une Municipalité doit dans les deux ans suivant cette adoption adopter tout règlement de concordance;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage s'est engagée dans une révision quinquennale de ses outils d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'il est possible pour le ministre de prolonger un terme imparti dans la loi à la demande d'une municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

2019-08-379

QUE le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai de 4 mois pour l'adoption d'un règlement de concordance pour la création d'une aire d'affectation industrielle sur le territoire de Notre-Dame-du-Portage.

20. Motion de remerciement pour l'implication de Bertrand Ouellet au CCU

À l'unanimité, le Conseil municipal remercie chaleureusement Bertrand Ouellet pour son implication bénévole au sein du comité consultatif en urbanisme de septembre 2015 à juin 2019.

21. Nouvelle résolution corrigée pour la dérogation mineure du 486, route de la Montagne

ATTENDU QUE le conseil a adopté une résolution 2019-07-360 lors de sa séance du 2 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la résolution comporte une erreur qui se doit d'être corrigée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-380

QUE le conseil municipal autorise la dérogation à la condition que le cabanon soit localisé derrière la rangée d'arbres afin d'atténuer l'impact visuel de la route et ce, conformément au plan d'implantation fourni par les propriétaires.

22. Demande de démolition du garage au 355, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande vise à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal afin de procéder à la démolition du garage privé situé sur le lot 4 532 604, sis au 355, route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le garage est construit en partie dans la bande riveraine et vu son état de délabrement avancé;

ATTENDU QUE les propriétaires ont présenté un projet de reconstruction d'un garage annexé au bâtiment principal et qu'il sera localisé à l'extérieur de la bande riveraine;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser la démolition du garage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-381

QUE le conseil municipal autorise la démolition du garage.

23. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

524, route du Fleuve (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la porte du garage, que cette dernière sera de bois d'apparence semblable à l'ancienne et blanche;

CONSIDÉRANT QUE la couleur et l'architecture des matériaux choisis respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

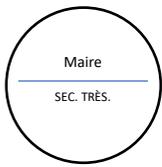
CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-382

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

540, rue de la Colline (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à transformer les galeries et à rénover la toiture;

CONSIDÉRANT QUE la couleur et l'architecture des matériaux choisis respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-383 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

599, route du Fleuve (abattage d'arbres)

ATTENDU QUE la demande consiste à abattre des arbres puisque quelques-uns sont malades et endommagent le revêtement de la résidence, et que l'un d'eux doit être enlevé pour procéder à la réfection de la fondation et protéger le champ d'épuration. Le reste des arbustes devant la résidence seront enlevés temporairement et remis en place par la suite;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont nécessaires afin de protéger et permettre l'entretien du bâtiment, que la propriété est déjà bien végétalisée en façade et favorise le maintien de certaines percées visuelles;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est identifié dans l'inventaire patrimonial de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-384 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

599, route du Fleuve (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à enlever la cheminée située au sud-est de la toiture, et que selon les documents transmis par le demandeur, aucune intervention effectuée durant les 50 dernières années n'a permis d'éliminer les infiltrations d'eau, et que de plus elle n'est plus utilisée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est identifié dans l'inventaire patrimonial de Notre-Dame-du-Portage ;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée est située à l'intérieur de la résidence, que l'autre cheminée située à l'ouest a été restaurée et bien conservée, le comité considère que l'enlèvement de la cheminée n'affectera pas l'intégrité du cadre bâti de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal avec regret d'autoriser l'enlèvement de la cheminée et demande que la réparation de la toiture soit effectuée avec le même type de revêtement;

EN CONSÉQUENCE,

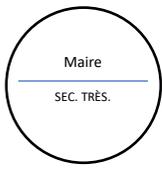
Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents

2019-08-385 Que le conseil municipal autorise avec regret l'enlèvement de la cheminée et demande que la réparation de la toiture soit effectuée avec le même type de revêtement.

801, route du Fleuve (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer le revêtement de la toiture avec du bardeau d'asphalte de couleur différente soit bleu Atlantique;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-386 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Triathlon le 17 août – bénévoles recherchés

Le village prendra des airs sportifs le 17 août prochain. Un triathlon se tiendra au Portage et tous sont invités à venir nager, rouler à vélo et courir entre amis ou en famille sur la route du Fleuve entre 13 h et 15 h.

Il y aura aussi le dévoilement d'une plaque commémorative en l'honneur de François Casgrain à la piscine vers 16 h.

Nous avons besoin de BÉNÉVOLES pour l'activité. Écrivez-nous ou passez nous voir à la piscine pour nous signifier votre intérêt. L'implication de la population sera la clef de cette activité.

- Bénévoles à l'accueil
- Bénévoles et sauveteurs sur le circuit
- Bénévoles à l'école de l'Anse (distribution d'eau et d'encouragement)
- Bénévoles au chronomètre à l'arrivée
- Jury pour le concours au plongeon

25. Activités et événements

- Kiosque de la Manne rouge, je récolte – une dernière livraison le 8 août;
- Crie de Mgr St-Vallier le 11 août sur le parvis de l'église après la messe (au gymnase s'il pleut);
- Triathlon le 17 août;
- Nouvel horaire de la piscine à partir du 19 août qui sera affiché sur la porte de la piscine, sur la page Facebook et le site Internet de la municipalité;
- Concerts du couchant : Marilie Bilodeau 7 août, Baptiste Tremblay 14 août, Guillaume Pigeon et Lino Bélanger 21 août;
- Conférence de John Willis – Une histoire de la villégiature à Notre-Dame-du-Portage et des environs - 22 août à La petite école de l'Anse à 19 h 30.

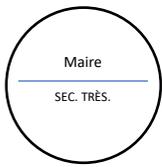
26. Impliquez-vous dans votre milieu, devenez membre du comité des Loisirs et du comité consultatif et urbanisme!

Le comité des loisirs, le comité consultatif en urbanisme et d'autres organismes de la Municipalité ont besoin de vous et de vos idées. Voici les personnes ressources qui vous informeront sur leur comité :

- Comité loisirs : Rachel Bolduc, coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire : 418 862-9163, poste 225 ou par courriel à loisirs@notre-dame-du-portage.ca
- Comité consultatif en urbanisme : Gaston Lamarre, inspecteur municipal, 418 862-9163, poste 223, ou par courriel à urbanisme@notre-dame-du-portage.ca;
- Association du Chemin du Portage : Gérald Dionne, agent de développement rural, 418 551-8423 ou par courriel à gdionne@mrcrdl.quebec;
- Corporation portageoise de développement : Jonathan Loquet, président, 418 863-6759 ou par courriel à j_lacle@videotron.ca.

27. Embauche de Ann-Sophie Czech

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été formé pour l'embauche aux postes à combler;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

ATTENDU QUE l'embauche des employés saisonniers est déléguée par le Conseil municipal au comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE des candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidate choisie, le comité de sélection a embauché Ann-Sophie Czech pour la piscine à l'été 2019 :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2019-08-387 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, et Vincent More, maire, à signer le contrat d'embauche d'Ann-Sophie Czech pour la piscine à l'été 2019.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

28. Avis de motion pour le projet de Règlement sur les limites de vitesse

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure du projet de règlement numéroté 2019-08-396 et intitulé « Règlement concernant les limites de vitesse des chemins de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage ».

29. Adoption du projet de règlement no 2019-08-396 sur les limites de vitesse

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 5 août 2019 et qu'un avis de motion a été donné au cours de la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie a été remise à chacun des membres du conseil municipal et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-388 QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement no 2019-08-396 sur les limites de vitesse.

30. Programme d'aide à la voirie PPA-CE

ATTENDU QUE des travaux de drainage sont nécessaires au Parc de l'Amitié soit par le déplacement d'un regard pluvial ou une nouvelle construction d'un regard;

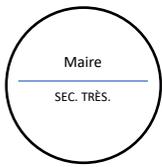
ATTENDU QU'une intervention de revêtement mécanisée de la chaussée est nécessaire sur le chemin Fraserville et au Rang 2;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 17 250 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-389 QUE le conseil municipal demande une aide de 15 000 \$ pour les travaux ci-haut énumérés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

DONS ET PARTICIPATIONS

31. Demande d'aide financière du Salon des implications bénévoles

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière du Salon des implications bénévoles;

ATTENDU QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en vigueur et que la municipalité ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Claude Caron respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-390 QUE le conseil municipal n'accorde aucun montant pour le Salon des implications bénévoles.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

32. Dépôt des deux états financiers comparatifs - juillet 2019

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

33. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation juillet 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2019-08-391 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 252 488,40 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

34. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Une question est adressée au conseil municipal sur le montant des surplus accumulés de la dernière année, une réponse lui est donnée qu'environ 216 000 \$ de surplus ont été enregistrés pour 2018.

Une question sur les demandes qui sont soumises au CCU : est-ce que les travaux de rénovation doivent être similaires en tout point à ce qui existe avant les travaux? La réponse est non, mais les travaux demandés seront évalués selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 45.

Marie Diament
Mairesse suppléante

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière